

Souveraineté La Solution inc.

Infrastructure du Québec Pont Champlain

Le parti libéral du Québec avec Jean Charest, tout dévoué à son maître, s'en remet au fédéral pour des structure vitale qui sont néfastes à la sécurité du peuple québécois tout entier, pourtant il l'a élu, le paie, ce chef est supposé le représenter et le protéger.

Les structures qui sont au Québec mais sous juridiction fédéral à l'instar du pont Champlain; s'il est dangereux maintenant et qu'il faut qu'il soit remplacé au plus tôt et que les deux partis fédéraux qui vont représenter le peuple québécois, qu'ils reconnaissent la nécessité de le faire réparer au plus tôt et de le remplacer d'ici 10 ans et qu'ils disent qu'ils ont l'argent. Qu'ils prennent tous les deux l'engagement qu'en dedans de 30 jours consécutifs après l'élection du 2 mai 2011, de dévoiler la nature du nouveau pont et de réparer le pont Champlain existant, qu'ils aillent en appel d'offres pour une durée de trente jours consécutifs, et que 7 jours après la divulgation du soumissionnaire, que la construction et la réparation débutent.

Il ne faut pas oublier que nous envoyons au delà de \$50 milliards par année au fédéral et que celui-ci vient chercher un autre \$50 milliards et plus en points d'impôts (taxes).

À défaut, que le gouvernement du Québec débute les travaux et que le gouvernement demande et exige que le coût des travaux de construction du nouveau pont, la réparation de la vieille structure, ainsi que la démolition du vieux pont, que des paiements soient faits par le fédéral à tous les trois mois maximum à partir de la date du début des travaux et ceci jusqu'à paiement final.

La construction du nouveau pont inclura un mode de paiement électronique pour les utilisateurs et les revenus du payage soient d'appartenance québécoise jusqu'à paiement final par le fédéral pour ce nouveau pont ainsi que la réparation et la démolition de la vieille structure.

Que la Caisse de dépôts et de placements qui est notre bas de laine, ne serve pas seulement pour investir plus de 50% de ses revenus hors Québec.

Exemple: Autoroute 407 en Ontario, l'aéroport de Londres en Angleterre, pour en nommer quelques-uns, ainsi que des pertes, des primes de départ, de généreuses pensions, des salaires astronomiques, des primes au rendement, des jetons de présence et des options, etc.

Il ne faut pas oublier que seuls les québécois et québécoises fournissent à la Caisse, ainsi que son but principal pour laquelle elle a été mise sur pied, c'était pour stimuler le social et l'économie du peuple québécois.

André Desnoyers.